

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

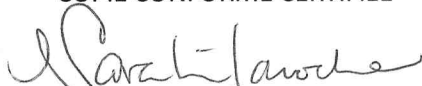
Est donné par la soussignée, Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 3 octobre 2016, le conseil de la municipalité de Stoke, a adopté le
« **RÈGLEMENT NO. 523** RÈGLEMENT POUR L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION DES PLAQUES D'IDENTIFICATION DE
NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE STOKE. »;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 523 au bureau de
la municipalité de Stoke, situé au 403, rue Principale durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À STOKE, CE 5^E JOUR D'OCTOBRE 2016.

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



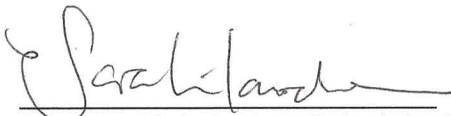
Sara Line Laroche

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière de Stoke, certifie sous
mon serment d'office avoir publié l'avis public d'entrée en vigueur du « **RÈGLEMENT NO. 523** RÈGLEMENT
POUR L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION DES PLAQUES D'IDENTIFICATION DE NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE STOKE. »;

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^{ème} jour du mois d'octobre 2016.



Directrice générale et secrétaire-trésorière